

18 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 juillet 2008, le groupe familial Broyer (1) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juillet 2008, les seuils de 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES (INTEXA) et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché, intervenue le 10 juillet 2008, par ledit groupe familial de 914 349 actions INTEXA au profit de la société Casino, Guichard-Perrachon (cf. D&I 208C1344 du 15 juillet 2008).

En outre, les franchissements de seuils individuels en baisse suivants, en date du 10 juillet 2008, ont été déclarés :

- franchissement des seuils de 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société INTEXA par M. Marc Broyer lequel ne détient plus aucun titre de cette société ;
- franchissement des seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société INTEXA par M. Julien Broyer lequel ne détient plus aucun titre de cette société ;
- franchissement des seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société INTEXA par M. Axel Broyer lequel ne détient plus aucun titre de cette société.

(1) Composé de MM. Marc Broyer, Julien Broyer, Axel Broyer et Mme Martine Broyer.